

REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté n°A- 373 - 2024

**ARRETE FIXANT LES MODALITES DE LA CONCERTATION PREALABLE ET LA DATE DE LA REUNION PUBLIQUE RELATIVES A LA MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE VILLIERS-LE-BEL**

La Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code de l'urbanisme et notamment les articles L103-2, L104-1, L153-36 et suivants,  
VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Villiers-le-Bel approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 2 février 2018 et modifié le 27 septembre 2019 et le 2 juillet 2022,  
VU la délibération du Conseil Municipal en date du 14 juin 2024 prescrivant la modification n°2 du PLU, décidant de réaliser une étude environnementale et définissant les modalités de la concertation préalable,

**ARRETE**

**Article 1** - La concertation publique préalable relative à la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme se déroulera du **mardi 15 octobre au lundi 18 novembre 2024** inclus.

- Une information du public est assurée durant toute la phase de concertation sur le projet de modification par la mise à disposition de documents de concertation préalable et de registres destinés à recueillir les observations du public aux heures d'ouverture :

- à l'accueil de la mairie et de la maison des services du lundi au vendredi de 8h à 12h et 13h30 à 17h30 sauf le mardi de 13h30 à 17h30

- par voie postale à l'attention de Madame la Maire

- par voie électronique, sur la boîte mail: [urbanisme@ville-villiers-le-bel.fr](mailto:urbanisme@ville-villiers-le-bel.fr)

L'objet du message devra comporter la mention : « concertation - modification n°2 du PLU »

- Une réunion publique sera organisée le **jeudi 14 novembre à 19h00 à la maison Jacques Brel**, 44 avenue Pierre Sémard à Villiers-le-Bel.

- Un avis au public faisant connaître les présentes modalités sera affiché dans les lieux officiels d'affichage et mis en ligne sur le site internet de la commune ainsi que dans un journal local.

**Article 2** - Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera transmise à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

Fait à Villiers-le-Bel le

11 OCT. 2024

Mme la Maire,  
Djida DJALLALI - TECHTACH

